

COFIGEO

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 février 2011

Désignation d'un expert indépendant

Le conseil de surveillance de COFIGEO s'est réuni le 25 février 2011. Six des huit membres du Conseil de Surveillance étaient présents et deux étaient absents excusés. L'ensemble des membres présents, ont participé aux débats et au vote.

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le conseil de surveillance a décidé de nommer le cabinet Farthouat Finance en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat qui sera déposée par la société Compagnie des Minquiers, via la société MPF.

Contacts investisseurs :

Mathieu Thomazeau – Directeur Général de Cofigeo